



INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES

Les communes et leurs prestataires mettent tout en œuvre pour assurer la continuité du ramassage des ordures ménagères (incinérables, sacs noirs) et des déchets de cuisine (sacs compostables). Ces collectes sont prioritaires.

TRI ET ÉCOPOINTS

Les écopoints restent ouverts, et les ménages sont priés de continuer à trier leurs déchets comme à l'accoutumée, afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères incinérables. Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier doivent être placés dans les ordures ménagères.

ENCOMBRANTS

Les collectes des déchets encombrants ne sont plus assurées. La population est priée de les garder à domicile le temps que la crise soit passée. En cas de nécessité, elle peut les apporter aux espaces de récupération (ESREC). Les dépôts sauvages d'encombrants sont interdits et passibles de sanctions.

MESURES D'HYGIÈNE POUR LES FOYERS CONTAMINÉS OU EN QUARANTAINE

Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel des déchets de cuisine, du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés dans des foyers en quarantaine ou contaminés doivent être placés dans de petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.

Ces sacs doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères.

En aucun cas, les mouchoirs et serviettes en papiers potentiellement contaminés ne doivent être jetés avec d'autres déchets.

ESREC

Les espaces de récupération (ESREC) restent ouverts. Cependant, trois personnes seulement peuvent y entrer simultanément, ce qui occasionne des files d'attente importantes. Il est donc demandé de ne s'y rendre qu'en cas de stricte nécessité.

Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à domicile dans toute la mesure du possible.

L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure strictement interdite.

ADAPTATION DES COLLECTES DES AUTRES CATÉGORIES DE DÉCHETS

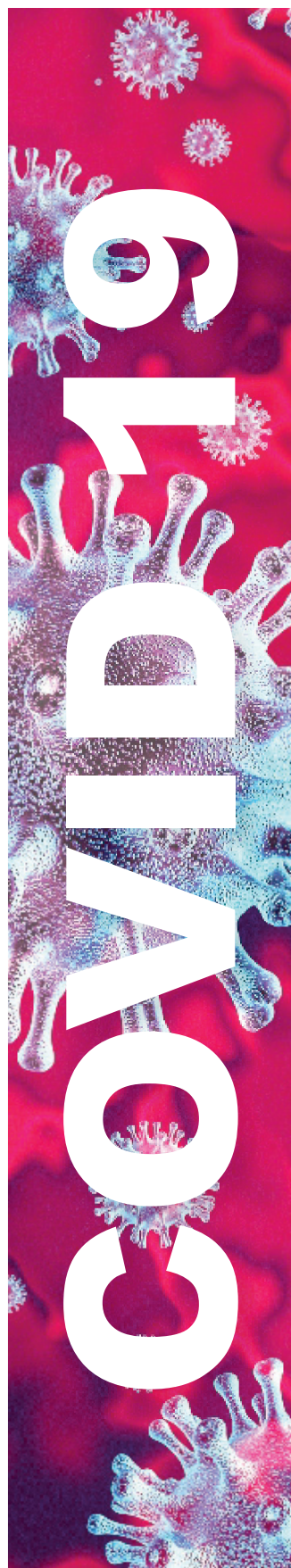
Pour préserver les ressources humaines nécessaires à la collecte des déchets tout au long de cette crise, des adaptations des collectes des autres déchets pourront être prises par votre commune et son prestataire.

ET SURTOUT...

...comme lors de toute activité à l'extérieur, n'oubliez pas de garder vos distances, et de vous laver les mains soigneusement à l'eau savonneuse ou avec une solution hydroalcoolique.

Merci pour votre précieuse collaboration !





INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES

Les communes et leurs prestataires mettent tout en œuvre pour assurer la continuité du ramassage des ordures ménagères (incinérables, sacs noirs) et des déchets de cuisine (sacs compostables). Ces collectes sont prioritaires.

TRI ET ÉCOPOINTS

Les écopoints restent ouverts, et les ménages sont priés de continuer à trier leurs déchets comme à l'accoutumée, afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères incinérables. Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier doivent être placés dans les ordures ménagères.

ENCOMBRANTS

Les collectes des déchets encombrants ne sont plus assurées. La population est priée de les garder à domicile le temps que la crise soit passée. En cas de nécessité, elle peut les apporter aux espaces de récupération (ESREC). Les dépôts sauvages d'encombrants sont interdits et passibles de sanctions.

MESURES D'HYGIÈNE POUR LES FOYERS CONTAMINÉS OU EN QUARANTAINE

Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel des déchets de cuisine, du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés dans des foyers en quarantaine ou contaminés doivent être placés dans de petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.

Ces sacs doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères.

En aucun cas, les mouchoirs et serviettes en papiers potentiellement contaminés ne doivent être jetés avec d'autres déchets.

ESREC

Les espaces de récupération (ESREC) restent ouverts. Cependant, trois personnes seulement peuvent y entrer simultanément, ce qui occasionne des files d'attente importantes. Il est donc demandé de ne s'y rendre qu'en cas de stricte nécessité.

Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à domicile dans toute la mesure du possible.

L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure strictement interdite.

ADAPTATION DES COLLECTES DES AUTRES CATÉGORIES DE DÉCHETS

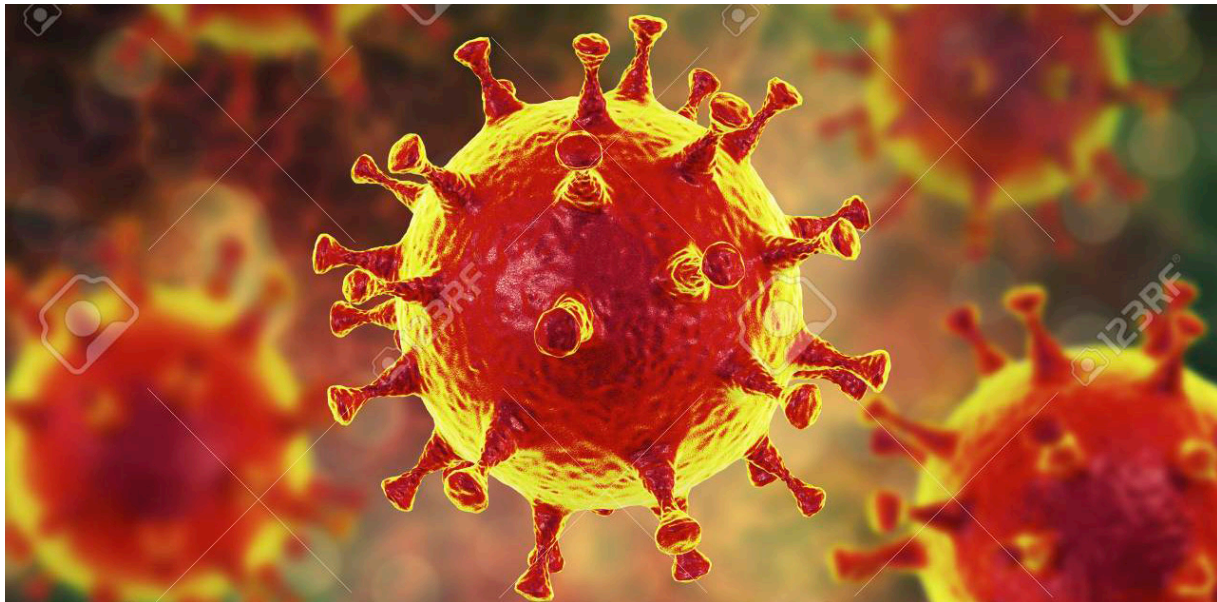
Pour préserver les ressources humaines nécessaires à la collecte des déchets tout au long de cette crise, des adaptations des collectes des autres déchets pourront être prises par votre commune et son prestataire.

ET SURTOUT...

...comme lors de toute activité à l'extérieur, n'oubliez pas de garder vos distances, et de vous laver les mains soigneusement à l'eau savonneuse ou avec une solution hydroalcoolique.

Merci pour votre précieuse collaboration !





INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES

Les communes et leurs prestataires mettent tout en œuvre pour assurer la continuité du ramassage des ordures ménagères (incinérables, sacs noirs) et des déchets de cuisine (sacs compostables). Ces collectes sont prioritaires.

TRI ET ÉCOPOINTS

Les écopoints restent ouverts, et les ménages sont priés de continuer à trier leurs déchets comme à l'accoutumée, afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères incinérables. Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier doivent être placés dans les ordures ménagères.

ENCOMBRANTS

Les collectes des déchets encombrants ne sont plus assurées. La population est priée de les garder à domicile le temps que la crise soit passée. En cas de nécessité, elle peut les apporter aux espaces de récupération (ESREC). Les dépôts sauvages d'encombrants sont interdits et passibles de sanctions.

MESURES D'HYGIÈNE POUR LES FOYERS CONTAMINÉS OU EN QUARANTAINE

Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel des déchets de cuisine, du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés dans des foyers en quarantaine ou contaminés doivent être placés dans de petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.

Ces sacs doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères.

En aucun cas, les mouchoirs et serviettes en papiers potentiellement contaminés ne doivent être jetés avec d'autres déchets.

ESREC

Les espaces de récupération (ESREC) restent ouverts. Cependant, trois personnes seulement peuvent y entrer simultanément, ce qui occasionne des files d'attente importantes. Il est donc demandé de ne s'y rendre qu'en cas de stricte nécessité.

Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à domicile dans toute la mesure du possible.

L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure strictement interdite.

ADAPTATION DES COLLECTES DES AUTRES CATÉGORIES DE DÉCHETS

Pour préserver les ressources humaines nécessaires à la collecte des déchets tout au long de cette crise, des adaptations des collectes des autres déchets pourront être prises par votre commune et son prestataire.

ET SURTOUT...

...comme lors de toute activité à l'extérieur, n'oubliez pas de garder vos distances, et de vous laver les mains soigneusement à l'eau savonneuse ou avec une solution hydroalcoolique.

Merci pour votre précieuse collaboration !



31 mars 2020

